



COMMUNE D'ICOGNE
Rte de la Bourgeoisie 7 - 1977 Icogne
Tél. 027 484 20 00 - Fax 027 484 20 09
www.icogne.ch

REGLEMENT D'UTILISATION DU TENNIS

Le court de tennis est à disposition de la population et de nos hôtes aux conditions suivantes :

Abonnés

Les réservations du court se font sur l'accès direct du site internet www.icogne.ch pour les abonnés. Le planning du court est disponible en ligne.

Le code de la clé du vestiaire et du court est remis en début de saison aux abonnés. Ce code est **personnel et non transmissible**. Les abus seront sanctionnés.

Les abonnements sont en vente au Secrétariat communal en début de saison du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, aux tarifs suivants :

<u>Domiciliés</u>	Prix Abonnement
Familles	150.-
Couples mariés	150.-
Adultes	80.-
Jeunes (16-20)	40.-
Enfants	20.-

<u>Non domiciliés</u>	Prix Abonnement
Familles	300.-
Couples mariés	250.-
Adultes (dès 16 ans)	120.-
Enfants (moins de 16 ans)	40.-

Non abonnés

Les réservations du court se font au bureau communal au numéro : 027/484.20.00.

Avant le début de l'heure de jeu, les joueurs paient la location du court et retirent la clé au Secrétariat communal du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Un montant de Chf. 20.- est demandé pour le dépôt de la clé. Ce montant sera rendu à la remise de la clé.

La clé du court et du vestiaire leur sera remise contre paiement des heures et du dépôt et devra être restituée immédiatement à la fin de l'heure de jeu.

Les tarifs horaires sont les suivants :

<u>Domiciliés</u>	Prix horaire
Familles	-
Couples mariés	12.-
Adultes	12.-
Jeunes (16-20)	6.-
Enfants	3.-

<u>Non domiciliés</u>	Prix horaire
Familles	-
Couples mariés	16.-
Adultes (dès 16 ans)	16.-
Enfants (moins de 16 ans)	12.-

Ordre et propreté

Les joueurs sont responsables de la propreté du vestiaire et de la remise en état du revêtement et des lignes avant la fin de chaque heure de jeu, de façon à ce que les joueurs suivants trouvent le court en parfait état.

Remarque :

Le court est destiné uniquement aux joueuses et joueurs de tennis. Ce n'est pas un terrain de jeu pour les enfants et les jeunes qui bénéficient de suffisamment de place au Centre du Village, en dehors de l'aire du tennis.

L'Administration communale d'Icogne se réserve le droit d'interdire de jeu quiconque ne respecterait pas les conditions d'utilisation du tennis.

L'Administration communale



Icogne, le 27 avril 2018